



## Elections professionnelles BPCE-IT 2023 : Demandez le programme de la liste SUD-CGT !



**Lors des élections professionnelles du 31 mai au 6 juin vous désignerez 22 représentant-es du personnel au CSE, mais aussi les organisations syndicales (OS) qui seront représentatives à BPCE-IT (ayant obtenu plus de 10% des suffrages) et négocieront avec l'employeur nos accords d'entreprise.**

Actuellement, la CGT et SUD-Solidaires ont 3 représentant-es sur 20 au CSE, et seul SUD-Solidaires est représentatif à BPCE-IT (aucune des deux OS ne l'est dans la Communauté BPCE). Malgré cela, ces quatre dernières années nous avons obtenu des résultats non négligeables à force de ténacité et d'exigence dans l'application des accords et du Code du Travail (souvent sans soutien des OS majoritaires).

**Voici quelques exemples de notre bilan :**

- ♦ **La fin de la forclusion (effacement) des heures créditées dans I-Time au 31 décembre, pour les salarié-es en décompte-horaire**, obtenue après 3 ans de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).
- ♦ **Le respect de l'accord permanences-horaires spécifiques** quand des anomalies ont été constatées dans certains services.
- ♦ **Le droit à l'information du CSE** pour mettre fin au classement « confidentiel » des documents fournis aux élu-es, dont abusait la direction, même pour des documents anodins comme l'enquête Diapason.
- ♦ **L'obligation de consultation du CSE** pour des projets comme l'ouverture des espaces de coworking des ex-sites de l'Isle-Adam et Saint-Quentin, pour lesquels la direction souhaitait une simple information après un avis préalable de principe du CSE sur le coworking.
- ♦ Depuis 2020, dans le cadre de la Covid 19, nous avons constamment défendu **l'application stricte des protocoles sanitaires successifs qui privilégiaient le télétravail**, notamment pour les personnes à risques ou vivant avec des personnes fragiles lors de la phase délicate des retours sur sites.

**Pour mieux défendre les intérêts des salarié-es, vos représentant-es SUD et CGT présentent une liste commune aux élections professionnelles du 31 mai au 6 juin 2023. Voici quelques unes des revendications et propositions que nous défendons :**

### Rémunérations

- ♦ SUD et la CGT défendent la **suppression des écarts salariaux F-H**, comme le stipule la loi, **et non leur réduction à petits pas**, comme c'est actuellement le cas.
- ♦ Nous défendons un **rééquilibrage des éléments de rémunération au profit des augmentations collectives**. L'écart entre ces dernières (autour de 1%) et les rémunérations variables s'est creusé de façon inédite : la part variable, dite « discrétionnaire » (comprendre à la tête du client), peut atteindre 12% du salaire, parfois beaucoup plus, et sert de surcroît de moyen de pression plus ou moins légal sur les salarié-es. **Cela doit changer !** Il n'est pas normal que des salarié-es perdent en pouvoir d'achat années après années !
- ♦ Alignement rapide pour tous du complément familial sur les montants Natixis.

**Il n'est pas normal que des salarié-es perdent en pouvoir d'achat années après années !**

## Temps de travail

SUD et la CGT défendent au niveau national la semaine de 32h sur 4 jours sans baisse de salaire, qui est expérimentée dans beaucoup de pays (et même en France) avec succès.

La direction de BPCE-IT, à rebours de l'Histoire, a dénoncé notre accord temps de travail en octobre 2022 dans le but avoué de nous imposer une augmentation du nombre de jours travaillés, pourtant déjà refusée unanimement par les OS lors d'une précédente négociation !

- ◆ SUD et la CGT continuent à s'opposer à cette régression, a fortiori dans un contexte d'augmentation de la charge de travail, de baisse de l'effectif, et de dégradation des conditions de travail.
- ◆ Nous défendons également le maintien des jours d'ancienneté (supprimés à BPCE-SI) et l'amélioration de leur obtention (le premier jour au bout de deux ans) afin de fidéliser les jeunes embauché-es.
- ◆ Nous demandons depuis longtemps la gestion des jours de télétravail au trimestre plutôt qu'au mois, ce qui permettrait de mieux les répartir en prenant en compte les congés. La direction s'obstine à refuser cette possibilité pourtant permise par l'accord Communauté sur le travail hybride. Nous continuerons de réclamer son application (avec l'appui des OS signataires qui nous ont rejoint sur ce point).



## Conditions de travail, communication, protection sociale

- ◆ SUD et la CGT demandent que la prise de jours de CET, jours de congés qui ont été travaillés auparavant, donnent les mêmes droits que les jours travaillés (congés, RTT, 13eme mois etc.).
- ◆ Nous demandons aussi l'ouverture de négociations sur la couverture prévoyance IPSEC pour tous, dont ne bénéficient actuellement que les salarié-es de Natixis arrivé-es dans le cadre d'Homère.
- ◆ Le flex office a été mis en œuvre au pas de charge à BPCE-IT et beaucoup d'espaces de travail présentent des nuisances diverses toujours non corrigées : emplacements inappropriés, bruit, densité des postes de travail etc. SUD et la CGT continueront à œuvrer pour obtenir leur suppression.
- ◆ Nous agissons également afin d'aider les salarié-es dans leurs demandes de mobilités fonctionnelles ou géographiques, actuellement limitées aux changements d'organisation imposés ou au principe du salarié « acteur de son parcours professionnel », inopérant sans ouverture de postes.
- ◆ Nous demanderons une amélioration des moyens de communication, actuellement insuffisants, pour le CSE et les OS afin de mieux informer les salarié-es.

## Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Vos représentant-es SUD et CGT proposeront pour vos futures ASC diverses améliorations du fonctionnement actuel, dont :

- ◆ Un sondage en début de nouvelle mandature pour tenir compte de vos préférences d'activités, de destinations des voyages etc.
- ◆ Prévoir une garantie complémentaire pour l'assurance du CSE pour les activités à risques.
- ◆ Ne plus imposer d'âge minimum pour la participation des enfants des salarié-es aux voyages et aux activités du CSE, en laissant les parents décider s'ils sont aptes ou non à y participer.



**Pour pouvoir continuer à vous défendre plus efficacement, nous avons besoin de votre soutien. Du 31 mai au 6 juin 2023 votez pour des représentant-es engagé-es et déterminé-es. Votez pour LES CANDIDAT-ES de la LISTE COMMUNE SUD-Solidaires-CGT !**

Pour la CGT : Olivier Mainfroy, Anne Sourdillat, Loïc Guillon, Sébastien Lewis

Pour SUD-Solidaires : Valérie Espaignet, Nathalie Lefèvre, Benoît Pomatto, Daniel Thirard